

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2023

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1440)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 508

présenté par

M. Mathiasin, M. Acquaviva, Mme Bassire, M. Guy Bricout, M. Jean-Louis Bricout,
M. Castellani, M. Colombani, M. Molac, M. Morel-À-L'Huissier, M. Saint-Huile et M. Serva

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 413 par le mot :

« , "Justibus" ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à prévoir la mobilisation des "Justibus" pour l'accompagnement des justiciables dans leurs démarches.

Les "Justibus" sont des bus mobiles qui vont au-devant des justiciables pour leur permettre de bénéficier d'information, d'aide aux démarches et de consultations juridiques par des professionnels du droit gratuites et sans rendez-vous.

Dans son rapport 2023 sur les services publics aux Antilles, la défenseure des droits recommande de "développer les « Justibus » afin de rendre justice au plus près des justiciables."